



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du 1<sup>er</sup> février 2023**

**Préavis municipal No 29/2022**

**Demande d'un crédit de CHF 4'200'000.- pour la réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins**

Le Conseil communal a décidé **par 43 oui, 3 non et 0 abstention** :

1. d'accorder un crédit de ~~CHF 4'200'000.- TTC~~ **CHF 4'180'000.-** pour le crédit de réalisation pour la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins, **tel qu'amendé**  
**Amendement No.1 approuvé par 43 oui, 1 non, 2 abstentions**  
La Commission unanime propose d'amender le crédit de construction du préavis N° 29/2022 en diminuant le crédit de réalisation de CHF 100'000 TTC  
**Amendement No.2 approuvé par 44 oui, 0 non et 2 abstentions**  
La Commission unanime propose d'amender le crédit de construction du préavis N° 29/2022 en diminuant le crédit de réalisation de CHF 10'000 TTC pour un bassin de rétention enterré.  
**Amendement No.3 approuvé à l'unanimité**  
La Commission unanime propose d'amender le crédit de construction du préavis N° 29/2022 en augmentant le crédit de réalisation de CHF 90'000 TTC pour optimiser la couverture du toit en panneaux solaires.
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément à l'art. 18, al. 7 du Règlement du Conseil communal,
3. d'amortir le montant sur une période de 30 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 3 février 2023

Extrait conforme, le certifie

Giovanna Bachmann

Dominique Rogers

Présidente



Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 3 au 12 février 2023

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »